

Richesses naturelles et patrimoniales



Fiche-action n°4 : « Faire des richesses naturelles et patrimoniales du territoire un axe majeur de son attractivité et du développement touristique »

Le Soissonnais-Valois, bien connu pour son patrimoine lié à la Première Guerre mondiale, offre bien plus que son histoire mémorielle. Le territoire regorge de trésors patrimoniaux et naturels encore trop peu connus. De magnifiques sites historiques, parfois à rénover et embellir, ainsi qu'une nature exceptionnelle, avec l'un des plus grands massifs forestiers de France, sont autant d'atouts à valoriser.

En développant des circuits de découverte, des parcours historiques et des expériences inédites, cette région offre une opportunité unique pour attirer les passionnés d'histoire et de nature.

Accessible, vivant, et à deux pas de Paris, le Soissonnais-Valois se positionne comme une destination touristique de choix, alliant richesse culturelle et cadre de vie agréable.

IDENTITÉ TOURISTIQUE TERRITORIALE

- Soutien à tout **projet concourant à la définition d'une identité touristique commune** du territoire autour de ses richesses naturelles et/ou patrimoniales.
- Soutien à tout **projet permettant de développer une offre touristique différenciante de l'existant.**

CIRCUITS DE DÉCOUVERTE

- Création de nouvelles expériences touristiques autour de **routes touristiques, de parcours à créer ou à redynamiser, d'itinéraires cyclables et/ou pédestres.**
- **Mise en tourisme de sites industriels/économiques** à vocation touristique.



OBJECTIFS

- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique.
- Accompagner la préservation des patrimoines et le développement d'un tourisme valorisant l'identité locale
- Mettre en valeur le patrimoine local
- Favoriser l'attractivité du territoire

PRÉSERVATION OU VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL OU BÂTI

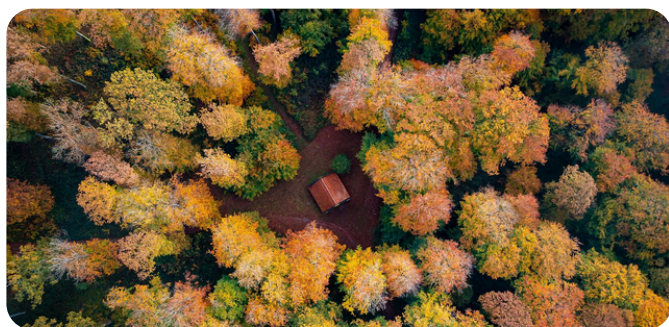
- **Signalétique** des sites touristiques, patrimoniaux et/ou à leur mise en valeur.
- **Rénovation et préservation** des patrimoines naturels et/ou bâtis **permettant d'ouvrir au public de nouveaux sites touristiques** ou de mettre en lumière des sites non valorisés ou d'embellir / restaurer / remettre en état un site existant mais dont la pérennité est mise à mal.
- **Expériences immersives** permettant au public de découvrir l'histoire et la richesse d'un site de manière innovante et interactive.

ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

- **Préservation et restauration des espaces naturels protégés**
- Organisation des **activités écotouristiques** dans ces espaces
- Création de **centres d'interprétation** pour sensibiliser le public à la biodiversité



Richesses naturelles et patrimoniales



DÉPENSES ÉLIGIBLES



Investissements matériels

Travaux et aménagement extérieur de construction, rénovation, réhabilitation, restauration, signalétique, démolition

Equipements ou matériels (achat et location) non consommables, véhicules, mobilier

Investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations d'énergie et de fluides

Frais généraux et dépenses immatérielles

Etudes/ conseils / maîtrise d'œuvre/ diagnostic/ ingénierie

Logiciels/sites internet/ applications/ brevets / licences/ droits d'auteurs et marques commerciales

Animation et promotion

Frais de personnel

Frais de formation

Frais liés aux participants et intervenants (déplacements, hébergement, restauration) au réel/forfait/barème

Communication

Dépenses liées à l'obligation de publicité des aides perçues

DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.

MONTANT ET TAUX D'AIDE



Autofinancement minimum obligatoire

3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)



Autre financement public obligatoire

125 000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)



CONTACT

PETR du Pays Soissonnais Valois

Kassandra SANDJAK

Animatrice Programme LEADER

06 58 62 11 58 / 03 23 73 75 69

ksandjak@soissonnaisvalois.fr

Adélaïde DUFRESNE

Gestionnaire LEADER

adufresne@soissonnaisvalois.fr

2 allée des Nobel, Parc Gouraud, 02200 SOISSONS
paysdusoissonnaisvalois.fr